



## Séjour raquettes au VVF « Les Alpagnes du Queyras » 05600

au cœur du magnifique parc naturel du Queyras,  
à 1640m d'altitude.

Enneigement et ensoleillement garantis !

*Situé à 300m de l'authentique village haut-alpin de Ceillac.*

### Du Dimanche 26 janvier au vendredi 31 janvier 2020

(6 jours / 5 nuits)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019 / 2020 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2019 / 2020 avec assurance RC.

Hébergement en chambre double avec sanitaires complets.

(et en formule « *confort* » : une personne par pièce avec salle d'eau et wc à partager)

Pension complète, vin offert, café non inclus  
du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour  
un pot de bienvenue et un repas terroir.

Fourniture du linge de toilette et lits faits à l'arrivée.

Animation en soirée.

Transport en autocar de tourisme réservé.

**Location des raquettes comprise.**

### Sorties raquettes avec trois guides accompagnateurs ( 3 niveaux)

*Le début du séjour se situe le dimanche 26 janvier au départ du car. ( sur le parking du complexe sportif R.Arnaud à Carry le Rouet) . L'heure du départ sera communiquée ultérieurement aux participants.*

**Dimanche** : *Demi-journée* circuit « **Les balcons de Ceillac** » Au départ du village.  
(3 groupes)

**Lundi** : *Journée* : circuit « **La vallée du Cristillan** »  
(3 groupes)

**Mardi** : *Journée* : circuit « **Lac Sainte-Anne** »  
Montée en télésiège  
(3 groupes)

**Mercredi** : *Journée* : **Col Bramousse** (Au départ du village)  
(3 groupes)

**Jeudi** : *Journée* : « **Lac Miroir** »  
Montée en télésiège.  
(3 groupes)

**Vendredi** : *Demi-journée* Circuit « **Le Clos des Oiseaux** » ( au départ du village)  
Départ du village après le déjeuner.

La fin du séjour est prévue le vendredi 31 janvier 2020 en fin de journée, à l'arrivée à Carry.

**Modalités d'inscription sur l'espace « adhérents » et « gestion des séjours »**